

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2011-243 du 2 novembre 2011 portant modification de la décision DG n° 2011-100 du 22 avril 2011 portant délégation de signature à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : ETSM1130811S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment le livre III de la partie V ;
Vu la décision DG n° 99-40 du 12 juillet 1999 modifiée portant organisation générale de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2011-100 du 22 avril 2011 portant délégation de signature à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2011-242 du 2 novembre 2011 portant nomination à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 7 de la décision DG n° 2011-100 du 22 avril 2011 susvisée est modifié comme suit :
« Art. 7. – Délégation permanente est donnée à Mme FABRE (Véronique), directrice des systèmes d'information, par intérim, à effet de signer, au nom du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, toutes décisions dans la limite des attributions de la direction des systèmes d'information. »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 2 novembre 2011.

Le directeur général,
D. MARANINCHI